

Matière: 'Houmach - **Rubrique:** Sefer Devarim - **Paracha:** Nitsavim, Ch.30 v.11-14

Thème: La Loi n'est pas dans le ciel - **Auteur:** Eric Smilevitch

Titre: Vérité divine et vérité humaine



Introduction

Il est des textes *traditionnels* dont l'écho est si ouvertement *intempestif* qu'ils interpellent la notion même de tradition. Lorsqu'à la fin du livre du Deutéronome, Moïse veut éveiller la conscience des enfants d'Israël, il leur déclare que la Tora n'est pas une loi extraordinaire, son enseignement n'est pas énigmatique. Le commandement que je vous donne "n'est pas au ciel". Il n'est donc besoin ni de génie ni de talent particulier pour réaliser la Tora, mais uniquement de s'en soucier ici et maintenant.

C'est sur l'autorité de texte comme celui-ci que s'appuient les sages pour interpréter la Loi et pour en déduire les règles de vie qui leur paraissent en découler. N'étant "plus au ciel", la Tora devient une entreprise humaine, qui récuse toute ingérence extérieure, fut-elle celle de Dieu. Le Talmud fait état d'un virulent débat sur cette question, au cours duquel les sages s'affrontèrent sans ménagement.

Les sages d'Israël ont délibérément choisi d'exclure toute forme de divination ou de recours à une autorité extrahumaine dans la décision de la Loi. Cette attitude a évidemment des conséquences sur la nature de la tradition juive, qui est entièrement dépendante de l'entendement humain. Elle en a aussi sur notre rapport à la vérité. Car il ressort toujours de ce genre d'attitude, pour autant qu'on soit capable de le reconnaître, que notre vérité n'est jamais absolue. Elle est peut-être même fautive.



Le texte étudié

דברים ל' יא' – יד'

א" כי המצוה הזאת אשר אנכי מצוה היום לא נפלאה הוא ממך ולא רחקה הוא ב' לא בשמים הוא לאמר מי יעלה לנו השמימה ויקחה לנו וישמענו אתה ונעשנה ג' ולא מעבר לים הוא לאמר מי יעבר לנו אל-עבר הים ויקחה לנו וישמענו אתה ונעשנה ד' כי-קרוב אליך הדבר מאד בפיך ובלבבך לעשתו.

Deutéronome 30, 11-14

11 Car cette loi que je t'impose en ce jour n'est ni trop ardue pour toi ni trop éloignée. 12 Elle n'est pas dans le ciel, pour que tu dises: Qui montera pour nous au ciel et nous l'ira quérir, et nous la communiquerons afin que nous l'accomplissions? 13 Elle n'est pas non plus au delà de la mer, pour que tu dises: qui traversera pour nous la mer et nous l'ira quérir, et nous la communiquerons afin que nous l'accomplissions? 14 Non, la chose est tout près de toi: elle est dans ta bouche et dans ton cœur pour être accomplie !



Notes de
l'enseignant

[Pentateuque](#)
[Deutéronome ch.](#)
[30, v. 11 à 14,](#)
[\(דברים - Devarim\)](#)



L'hébreu dans le texte

- **נִפְלְאוֹת**: Ibn Ezra propose deux explications: soit la loi n'est pas "cachée, dérobée"; soit elle n'est pas "ardue, difficile à réaliser". Rachi l'interprète uniquement dans le premier sens: "Elle n'est pas mystérieuse pour toi, elle ne t'est pas dissimulée", et il renvoie à la traduction de ce terme par Onkelos en plusieurs endroits. Cependant, Onkelos traduit ici par "séparée, écartée", en écho à la suite: "ni trop éloignée". Ce qui le rapproche du second sens donné par Ibn Ezra. En outre, comme le rappelle ce dernier, l'insistance de la suite du texte sur une éventuelle traversée du ciel et de la mer exprime plutôt l'idée d'un éloignement, d'une difficulté à obtenir quelque chose, que le refus d'un mystère. L'intention du texte serait donc de publier que la loi n'est pas trop ardue (sous entendu, malgré les apparences), et qu'il est possible de l'accomplir.
- **לֹא בַשָּׁמַיִם הוּא**: Tu n'as pas besoin de grimper au ciel pour l'apprendre (Rachi).



Analyse thématique

1. LE REPENTIR AU CŒUR DE LA TORA

Il faut établir d'abord le sens premier de ce texte. Il évoque, en effet, "cette loi" et fait donc suite à un autre énoncé stipulant de quelle "loi" il s'agit. La difficulté est de savoir si cet énoncé implicite précède immédiatement notre passage, ou s'il faut rattacher notre texte à un énoncé antérieur.

Le contenu de notre passage définit un périmètre restreint. Seul un précepte global et fondamental justifie l'insistance du texte et son contenu volontariste. Les apparences de difficulté sont fausses, déclare la Tora. Fais-le, c'est à la fois facile et simple. Une telle insistance ne convient pas à un commandement particulier. En fonction du contexte, ce genre d'impératif ne peut concerner que la Tora dans sa totalité, ou bien le repentir qui en forme le cœur.

רמב"ן דברים פרק ל פסוק יא

וטעם כי המצוה הזאת: על כל התורה כולה. והנכון כי על כל התורה יאמר (לעיל ח, א) "כל המצוה אשר אנכי מצווך היום".

אבל המצווה הזאת על התשובה הנזכרת "כי והשבות אל לבבך" (בפסוק א) ושבת עד ה' אלוהיך (בפסוק ב), מצווה שיצווה אותנו לעשות כן. ונאמרה בלשון הבינוני לרמוז בהבטחה כי עתיד הדבר להיות כן. והטעם לאמר כי אם יהיה נדחך בקצה השמים ואתה ביד העמים תוכל לשוב אל ה' ולעשות ככל אשר אנכי מצווך היום, כי אין הדבר נפלא ורחוק ממך אבל קרוב אליך מאד לעשותו בכל עת ובכל מקום.

Ramban 30,11

L'expression "car cette loi" désigne la Tora dans sa totalité. Car c'est bien, en effet, au sujet de la totalité de la Tora qu'il est dit plus haut "toute la loi que je vous commande aujourd'hui, veillez à l'accomplir" (Deutéronome 8, 1).

Cependant, cette loi renvoie en particulier au commandement du repentir mentionné au début du chapitre: "tu les prendras à cœur [i. e. les malédictions et les bénédictions qui t'atteindront]" (30, 1) et "tu reviendras vers l'Eternel ton Dieu" (30, 2). Elle est énoncée sur le mode indicatif [au lieu du mode impératif], pour exprimer la confiance qu'il en sera bien ainsi à l'avenir. Et le sens du présent propos est que, lorsque tu seras dispersé aux confins des cieux, aux mains des nations, tu pourras revenir à Dieu et accomplir tout ce que je te commande aujourd'hui. Car la tâche n'est ni trop ardue ni hors de ta portée; elle est, au contraire, extrêmement proche de toi pour que tu l'accomplisses à tout instant et en tout lieu.

Le seul précepte global de la Torah est celui du repentir. Le repentir est, en effet, l'unique commandement qui donne accès à la totalité des autres préceptes. Et c'est le précepte qui, par définition, effraie davantage que les autres. Car à celui qui s'est éloigné de la Tora, le retour paraît une entreprise immense, comme s'il lui fallait adopter des conduites spéciales, des mœurs particulières, des attitudes artificielles. Mais c'est une image fautive du repentir, tout pétri de contrition et de « devoirs ». En réalité, un véritable repentir ne consiste pas à adopter de nouvelles attitudes comme on endosse un nouveau rôle. Il consiste uniquement à reconnaître et à avouer ses fautes et ses erreurs. Rien n'est plus simple ni plus direct pour chacun.

Ramban

Moché ben Na'hman, dit Na'hmanide
Né à Gérone (Espagne) en 1194, mort Israël en 1270. L'un des maîtres les plus éminents du judaïsme espagnol du 13ème siècle. Penseur, exégète, médecin et curieux des sciences profanes. Dans son commentaire sur la Torah, il suit le sens littéral, se réfère parfois au Midrach, et fait des allusions à des concepts kabalistes.

רמב"ן דברים פרק ל פסוק יא

וזה טעם בפ"ך ובלב"ך לעשותו: שיתוודו את עוונם ואת עוון אבותם בפיהם, וישובו בלבם אל ה' ויקבלו עליהם היום התורה לעשותה לדורות כאשר הזכיר (לעיל פסוק ב) "אתה ובניך בכל לבבך".

Ramban 30,11

Telle est la raison pour laquelle il est dit ensuite "[la chose est tout près de toi:] elle est dans ta bouche et dans ton cœur pour être accomplie". Car ils doivent avouer explicitement par leur bouche leur faute et la faute de leurs ancêtres. Alors ils peuvent revenir en leur cœur vers l'Éternel et recevoir aujourd'hui même la Tora, afin de l'accomplir de génération en génération, comme il est rappelé plus haut "toi et tes enfants de tout ton cœur et de toute ton âme" (30, 2).

Avouer sa faute, reconnaître son manquement, c'est assumer un rapport personnel et direct avec la vérité de nos existences. Un véritable repentir est un parler vrai avec soi-même. Et si la Tora ne pouvait être reprise et assumée entièrement et absolument grâce au repentir, elle ne serait qu'un mode de vie artificiel, un ensemble de règles comportementales adoptées par convention et imitation. Mais ce n'est pas le cas. Car le repentir n'a lieu qu'entre soi et soi-même. Il consiste à revenir vers l'enseignement de la Tora parce qu'il parle juste. Aucune autorité ne peut s'interposer dans ce face à face direct et personnel.

ספורנו דברים פרק ל פסוק יא

לא נפלאת הוא ממך: שתצטרך לנביאים. ולא רחקה הוא:
שתצטרך לחכמי הדור הרחוקים שיפרשו לך, באפן שתוכל
לעשותה אפלו בעודך בגלות.

ויבאר זה באמרו (פסוק יב) לא בשמים הוא לאמר לא יקרה לך
בענין התשובה שתצטרך בה להגדת נביא. ולא-מעבר לים הוא
(פסוק יג) גם כן לא תצטרך בה לחכמי הדור הרחוקים שיפרשו
לך, באפן שיהיה זה אפשר לך בגלות. ולא יקשה עליך כמו
שיקרה באיזו מצוה שנפל בה ספק, ותצטרך לפרוש חכמי הדור
או שהיא נמנעת בגלות.

Sforno 31,1

"Elle n'est ni trop ardue pour toi" en sorte que tu aurais besoin de prophètes pour te l'enseigner; "ni trop éloignée" en sorte que tu aurais besoin que des sages de la génération habitant au loin te l'expliquent. Car elle doit pouvoir être accomplie même lorsque tu es en exil.

Et il l'explique en disant "elle n'est pas au ciel" (V. 12), pour stipuler qu'en ce qui concerne le repentir tu n'auras pas besoin du récit d'un prophète. "Elle n'est pas non plus au delà de la mer" (V. 13) pour stipuler encore qu'en cette matière tu n'auras pas non plus besoin de l'explication des sages de la génération qui habitent au loin. Afin que le repentir soit possible en exil; car ce précepte ne recèle aucune difficulté pour toi, contrairement à ce qui peut arriver en quelque commandement en lequel un doute a surgi, et qui nécessite l'explication des sages de la génération ou dont l'application est impossible en exil.

La Tora est proche de la vie et des mœurs droites des hommes, elle s'enveloppe de raisons humaines et s'adapte aisément au profil de chacun. Elle ne réclame pas l'imitation d'un modèle auquel tous devraient se conformer. Elle requiert uniquement l'honnêteté du cœur, mais elle le requiert absolument. C'est précisément la raison pour laquelle le repentir est la voie royale d'accès à l'enseignement de la Tora.

Le repentir est donc le précepte qui, par définition, ne réclame aucune condition extérieure. Il n'a besoin de rien ni de personne. Il est le moment clé et absolument subjectif par lequel un être humain se définit ou se redéfinit face aux exigences de la Tora. Or, cette clé est aussi celle de la délivrance, qui marque la fin de notre exil. C'est pourquoi elle est réputée "facile": au sens où elle ne dépend que de nous.

Obadia Sforno

Né à Casena (Italie) en 1470, mort à Bologne en 1550, l'un des plus grands maîtres du judaïsme dans l'Italie de la Renaissance. Il suit le sens littéral.

ספורנו דברים פרק ל פסוק יא

כִּי הַמִּצְוָה הַזֹּאת, וְהַטַּעַם שֶׁאִמַּרְתִּי "וְהִשְׁבַּת אֶל-לִבְבְּךָ בְּכָל-הַגּוֹיִם" (לעיל פסוק א), שֶׁצָּרִיךְ שֶׁהַתְּשׁוּבָה תִּהְיֶה בְּעוֹדֶךָ בְּגוֹלוֹת לְמַעַן תִּישָׁע, הוּא כִּי אִמְנֵם זֹאת הַמִּצְוָה שֶׁל תְּשׁוּבָה אֲשֶׁר אֲנִי מִצְוֶה הַיּוֹם.

Sforno

Le sens de l'expression "car cette loi" découle de ma déclaration antérieure: "tu les prendras à cœur [i.e. les malédictions et les bénédictions qui t'atteindront] au milieu de toute les nations" (30, 1); car il est nécessaire que le repentir se produise lorsque tu es encore en exil afin d'être délivré.

2. LA TENSION INTRINSEQUE A LA LOI

Le fait que le sens de la Tora soit fondé sur le repentir, c'est-à-dire sur le rapport honnête de chacun aux préceptes et aux exigences de la Tora, donne une idée singulière de la Loi. On connaît particulièrement la Loi de la Tora sous les traits d'une prescription divine absolue. Elle écrase le fauteur sous le poids inexorable d'une culpabilité forcément croissante, puisque les exigences de la Tora vont aussi toujours croissantes. N'est-il pas évident que la conduite d'un grand homme doit être irréprochable? Et plus on est grand et plus la faute bénigne est conséquente. Telle est explicitement (dans les versets et les textes talmudiques) la rigueur de la Loi.

Mais, si notre relation à cette Loi se fonde sur le repentir, le visage de cette exigence change. Car cela signifie que la faute n'est pas extérieure et étrangère à la Loi. Si le repentir est un précepte de la Tora, et si ce précepte est en outre la voie d'accès par excellence à l'ensemble des préceptes de la Tora — ce que démontrent à la fois les versets bibliques, les textes talmudiques et les contraintes de l'existence — alors le fauteur n'est pas un homme déplacé dans le contexte de la Loi. Il y est même à sa place, à condition qu'il reconnaisse sa faute et la regrette. Par son choix de s'attacher à la Tora malgré la fragilité de sa volonté, son impuissance parfois, ses manquements certains, et ses fautes avérées, il crée progressivement une Tora humaine. A ce moment là, on peut dire de la Loi qu'elle "n'est pas au ciel", mais bien sur la terre.

מסכת עירובין נה' א'

רבא אמר לא בשמים היא לא תמצא במי שמגביה דעתו עליה כשמים ולא תמצא במי שמרחיב דעתו עליה כים רבי יוחנן אמר לא בשמים היא לא תמצא בגסי רוח ולא מעבר לים היא לא תמצא לא בסחרנים ולא בתגרים.

Traité Erouvin 55 a

Rava dit: "elle n'est pas au ciel" — tu ne trouves la Tora ni chez celui dont l'esprit plane au-dessus d'elle comme "le ciel", ni chez celui dont l'esprit enfle grâce à elle comme "la mer". Rabi Yo'hanan dit: "elle n'est pas au ciel" — tu ne trouves la Tora pas chez les vaniteux; " et elle n'est pas non plus au delà de la mer" — tu ne trouves la Tora ni chez les négociants ni chez les marchands.

Rachi explique que les "négociants" et les "marchands" sont l'image des hommes qui passent leur temps "dehors" à se faire connaître et reconnaître. La Tora est réservée à ceux qui savent la contenir dans leur intimité, et la dévoiler par intermittence. Les autres, absorbés par leur quête de grandeur, d'esprit de sérieux et de reconnaissance, n'en possèdent qu'un simulacre.

Mais si ces déviations sont possibles, s'il est possible de tirer de l'accomplissement des préceptes de la Tora une "vanité", c'est parce que la hauteur de leur exigence est perçue de tous. En sorte que celui qui s'en sert pour se grandir paraît effectivement "grand". N'accomplit-il pas les commandements de Dieu? N'est-il point son élu sur la terre? Les mises en garde n'y changent rien. Aucun être humain n'est quitte de la vanité tant qu'il n'a pas fait l'épreuve du repentir, c'est-à-dire de l'aveu intime et personnel de ses fautes et de ses manquements.

3. LES LOIS DE LA PAROLE

Comment concilier l'origine divine de l'enseignement et sa mise en pratique humaine? Cette tension inhérente à la Loi d'Israël est fondamentale pour en comprendre le sens et les enjeux. La plupart des religions et des systèmes de Loi répondent à ce problème crucial par un arrangement. La "synthèse" a la préférence des hommes en toute circonstance. Mais les sages juifs se font une autre idée de la transcendance divine, et celle-ci n'entre dans aucune combinaison.

Certes, Dieu a donné la Tora pour enseigner aux hommes le mode de vie divin. Mais le hiatus entre la vérité de Dieu et celle des hommes demeure entier. Le point crucial du problème est, évidemment, l'interprétation de la Loi qu'il a donnée. Qui sait mieux que Dieu ce qu'il a voulu dire dans son livre? Les sages d'Israël lui ont pourtant explicitement refusé ce droit, mais cela a eu un prix. C'est l'épisode de la controverse au sujet du four de *A'hnaï*. Rabi Eliézer considère que ce four n'est pas susceptible de devenir impur, tandis que les autres sages pensent le contraire. Style de controverse classique dans laquelle on sait que la décision appartient à la majorité, comme il en va dans tout le Talmud.

מסכת בבא מציעא נט' ב'

תנא באותו היום השיב רבי אליעזר כל תשובות שבעולם ולא קיבלו הימנו. אמר להם אם הלכה כמותי חרוב זה יוכיח, נעקר חרוב ממקומו מאה אמה ואמרי לה ארבע מאות אמה, אמרו לו אין מביאין ראיה מן החרוב. חזר ואמר להם אם הלכה כמותי אמת המים יוכיחו, חזרו אמת המים לאחוריהם, אמרו לו אין מביאין ראיה מאמת המים. חזר ואמר להם אם הלכה כמותי כותלי בית המדרש יוכיחו, הטו כותלי בית המדרש ליפול, גער בהם רבי יהושע אמר להם אם תלמידי חכמים מנצחים זה את זה בהלכה אתם מה טיבכם! לא נפלו מפני כבודו של רבי יהושע ולא זקפו מפני כבודו של ר"א, ועדיין מטין ועומדין. חזר ואמר להם אם הלכה כמותי מן השמים יוכיחו, יצאתה בת קול ואמרה מה לכם אצל ר"א שהלכה כמותו בכ"מ. עמד רבי יהושע על רגליו ואמר לא בשמים היא (דברים ל).

Traité Baba Métsia 59 b

On enseigne: ce jour-là, Rabi Eliézer répliqua toutes les réponses du monde, mais les autres sages n'acceptèrent pas. Il leur déclara: Si la loi est telle que je la dis, ce caroubier le démontrera! Le caroubier fut alors déraciné et transporté cent coudées plus loin, et certains affirment qu'il s'agissait de quatre cent coudées (i. e. 200 m). Les sages lui répondirent: un caroubier ne constitue pas une preuve. Il recommença et leur dit: si la loi est telle que je la dis, cette voie d'eau le démontrera! Les eaux refluèrent. Les sages lui répondirent: une voie d'eau ne constitue pas une preuve. Il leur déclara à nouveau: Si la loi est telle que je la dis, les murs du Beit Hamidrach (i.e. lieu d'étude) le prouveront! Les murs du Beit Hamidrach penchèrent comme pour s'effondrer. Rabi Yéhochoua leur cria: lorsque les sages s'affrontent dans la décision de la loi, vous n'y avez aucune part! Les murs ne tombèrent pas par respect pour Rabi Yéhochoua, et ils ne se redressèrent pas par respect pour Rabi Eliézer; et aujourd'hui encore ils demeurent penchés en cet état. Il leur déclara encore: si la loi est telle que je la dis, la démonstration viendra du ciel! Une Voix prophétique surgit alors et dit: que vous mêlez-vous de contester Rabi Eliézer, la loi est telle qu'il la dit en toute circonstance! Rabi Yéhochoua se dressa alors sur ses jambes et déclara: "elle n'est pas au ciel".

Rabi Eliézer a épuisé tous les arguments, sans parvenir à rallier ses compagnons à son opinion. Il abandonne alors la discussion dialectique et fait intervenir des effets surnaturels, des arguments "magiques", pour démontrer la supériorité de son point de vue. Ses "preuves" sont censées marquer la vérité de son propos. Mais les autres sages n'acceptent aucune preuve de ce genre. Pour eux, une preuve ne peut qu'être intrinsèque au sujet en question et uniquement d'ordre dialectique. Aucun miracle ne saurait les convaincre.

On imagine cependant aisément que le malaise croit parmi les compagnons de Rabi Eliézer. Son attitude est une démonstration de puissance surhumaine qu'ils ne peuvent contester. Et c'est précisément l'aspect indiscutable des "preuves" de Rabi Eliézer qui

fait problème. Car il a situé le débat hors de tout échange de paroles. Le point névralgique de ce non dialogue est atteint lorsque Rabi Eliézer fait intervenir une Voix prophétique. Personne ne doute de l'authenticité des miracles ni de la vérité de cette Voix prophétique. Les sages ne contestent pas la présence explicite désormais de la volonté divine, qui leur demande de rallier unanimement l'opinion de Rabi Eliézer. Ils contestent simplement que la volonté divine aurait puissance *légitime* de le faire.

מסכת בבא מציעא נט' ב'

מאי לא בשמים היא? אמר רבי ירמיה שכבר נתנה תורה מהר סיני, אין אנו משגיחין בבת קול שכבר כתבת בהר סיני בתורה אחרי רבים להטות (שמות כג).

Traité Baba Métsia 59 b

Que signifie cette expression "elle n'est pas au ciel"? Rabi Yirmia dit: elle signifie que la Tora a déjà été donnée à partir du mont Sinaï; et nous ne nous soucions pas des Voix prophétiques, car tu as déjà écrit dans la Tora au mont Sinaï qu'il faut "suivre la règle de la majorité" (Exode 23, 2).

La Tora n'est *plus* au ciel, elle a déjà été donnée. Son sens échappe désormais à son auteur, comme tout texte elle est livrée à l'interprétation des lecteurs auxquels elle est destinée. Et ce texte stipule précisément — selon l'interprétation reçue des sages — que la décision de la loi obéit à la règle de la majorité. Puisque le texte appartient à ses lecteurs et que ceux-ci ne trahissent pas son intention, seule leur interprétation compte.

En conséquence, une opinion repoussée par la majorité ne peut avoir force de loi, quel que soit la grandeur de celui qui l'a émise. Malgré le fait que Rabi Eliézer soit le plus grand sage, même si son opinion est soutenue par le Créateur du ciel et de la terre, elle n'a pas force de loi; car la loi est prescrite par l'opinion commune à la majorité du Sanhédrin. L'auteur de l'univers et du livre n'a plus rien à dire en matière de loi. Il a déjà tout dit, c'est désormais aux hommes d'interpréter son dire et d'en tirer les conséquences, en fonction des règles de l'entendement et du dialogue humain. Et Dieu, dira-t-on, qu'en pense-t-il? Se laisse-t-il faire?

מסכת בבא מציעא נט' ב'

אשכחיה רבי נתן לאליהו א"ל מאי עביד קוב"ה בהיהא שעתא א"ל קא חייך ואמר נצחוני בני נצחוני בני.

Traité Baba Métsia 59 b

Rabi Nathan a rencontré le prophète Elie, il l'interrogea: Comment a réagi l'Unique, qui est providentiel, à cet instant-là? Il lui répondit: Il a ri et s'est exclamé "mes fils m'ont vaincu, mes fils m'ont vaincu"!

La parabole en dit long sur l'art oratoire et la force de la parole. Dieu s'est trouvé, pour ainsi dire, pris au piège de ses propres énoncés. C'est dire à quel point il a affaire à des lecteurs profonds et perspicaces. Manifestement, en instaurant un ordre de la parole et en lui insufflant la puissance de faire loi, le Créateur a offert aux hommes le milieu et le moyen d'endosser le rôle du Législateur. Non pas au sens absolu, puisque les hommes n'inventent pas la Tora, mais au sens relatif de la capacité créatrice des interprétations.

Cette manière de présenter la victoire des hommes sur l'autorité divine est lourde de conséquences. Elle implique que le débat avec Dieu se borne à un débat avec sa parole. C'est là que les hommes doivent à la fois toucher l'intention qui gouverne ce dire et se l'approprier. Ni les gestes héroïques ni les déclarations grandiloquentes ne peuvent combler l'abîme entre l'homme et Dieu. Les hommes s'approprient la parole divine grâce à l'étude approfondie de la Tora et de sa tradition, en fonction de leur compréhension. Ils "vainquent" ainsi le Créateur de l'univers sur le seul terrain qui leur est compatible, car l'Auteur de l'univers et de la Tora a donné à leur entendement force de loi.

Croit-on que les choses en restèrent là? L'attitude de Rabi Eliézer qui refuse de se plier aux seules lois du dialogue, qui use de procédés surnaturels pour une démonstration de force, ne pouvait être acceptée. Les sages le mirent au ban. Les conséquences en furent cruelles pour tous. On ne met pas au ban un homme de l'envergure de Rabi Eliézer sans en payer les conséquences.

מסכת בבא מציעא נט' ב'

אמרו אותו היום הביאו כל טהרות שטיהר ר"א ושרפום באש ונמנו עליו וברכוהו. ואמרו מי ילך ויודיעו? אמר להם ר"ע אני אלך שמא ילך אדם שאינו הגון ויודיעו ונמצא מחריב את כל העולם כולו. מה עשה ר"ע לבש שחורים ונתעטף שחורים וישב לפניו ברחוק ארבע אמות. אמר לו ר"א עקיבא מה יום מיומים, אמר לו רבי כמדומה לי שחבירים בדילים ממך אף הוא קרע בגדיו וחלץ מנעליו ונשמט וישב על גבי קרקע, זלגו עיניו דמעות לקה העולם שלישי בזיתים ושליש בחטים ושליש בשעורים ויש אומרים אף בצק שבידי אשה טפח. תנא אך גדול היה באותו היום שבכל מקום שנתן בו עיניו ר"א נשרף, ואף ר"ג היה בא בספינה עמד עליו נחשול לטבעו אמר כמדומה לי שאין זה אלא בשביל ר"א בן הורקנוס. עמד על רגליו ואמר רבונו של עולם גלוי וידוע לפניך שלא לכבודי עשיתי ולא לכבוד בית אבא עשיתי אלא לכבודך שלא ירבו מחלוקות בישראל נח הים מזעפו.

Traité Baba Métsia 59 b

On rapporte que ce jour-là ils se firent apporter toutes les choses que Rabi Eliézer avait purifiées et les brûlèrent. Ils se comptèrent pour obtenir une majorité et promulguèrent son ban. Ils se demandèrent qui irait le prévenir, Rabi Akiba se proposa en disant que si un autre s'en chargeait qui ne fût pas à la hauteur ni de ses connaissances, il provoquerait la ruine du monde entier. Que fit Rabi Akiba? Il s'habilla de noir et s'enveloppa d'un manteau noir, il vint s'asseoir devant Rabi Eliézer en se tenant à plus de quatre coudées de lui (i. e. 2 m). Rabi Eliézer l'interrogea: que se passe-t-il aujourd'hui? Rabi Akiba lui répondit: Maître, il me semble que les compagnons se sont séparés de toi. Alors, à son tour, Rabi Eliézer déchira ses vêtements, se déchaussa, et s'assit à même le sol; ses yeux versèrent des larmes et le monde subit une pénurie: un tiers dans les olives, un tiers dans le blé et un tiers dans l'orge. Certains disent que même la pâte travaillée par les femmes fut abîmée. On enseigne qu'un grand malheur se produisit ce jour-là, tout endroit sur lequel tombait le regard de Rabi Eliézer était brûlé. Même Raban Gamliel, qui voyageait alors en bateau, faillit couler par une tempête. Il se dit: Il me semble que tout cela est pour Rabi Eliézer fils d'Hyrkan. Il se dressa et déclara: Maître de l'univers, il est su et connu de toi que je n'ai pas agi ainsi pour ma gloire ni pour la gloire de la maison de mon père, mais pour ta gloire, afin que les controverses ne se multiplient pas parmi Israël. La mer aussitôt se calma de sa colère.

Raban Gamliel était le président du Sanhédrin qui décida la mise au ban de Rabi Eliézer, c'est pourquoi on le voit ici soumis à la question et se défendre devant son Juge d'avoir été partial ou intéressé. Mais l'histoire ne s'arrête pas là: il y laissera la vie. On ne condamne pas impunément un homme soutenu par la volonté divine.

מסכת בבא מציעא נט' ב'

אימא שלום דביתהו דר"א אחתיה דר"ג הוא, מההוא מעשה ואילך לא הוה שבקה ליה לר"א למיפל על אפיה. ההוא יומא ריש ירחא הוה ואיחלף לה בין מלא לחסר, איכא דאמרי אתא עניא וקאי אבבא אפיקא ליה ריפתא, אשכחתי דנפל על אנפיה. אמרה ליה קום קטלית לאחי, אדהכי נפק שיפורא מבית רבן גמליאל דשכיב. אמר לה מנא ידעת? אמרה ליה כך מקובלני מבית אבי אבא כל השערים ננעלים חוץ משערי אונאה.

Traité Baba Métsia 59 b

Ema Chalom, l'épouse de Rabi Eliézer était aussi la sœur de Raban Gamliel. A partir où cela eut lieu, elle ne laissait jamais son mari se livrer à des supplications. Arriva ce qu'elle prit pour le premier jour du mois, alors qu'il n'aurait lieu que le lendemain — selon d'autres, un pauvre frappa à la porte et elle sortit lui proposer de la nourriture — elle le découvrit ensuite se livrant à des supplications. Elle s'exclama: Lève-toi, tu viens d'assassiner mon frère! Au même instant, un son de chofar sortit de la maison de Raban Gamliel, annonçant son décès. Il lui demanda: Comment l'as-tu su? Elle lui répondit: C'est un enseignement que j'ai apprise dans la maison de mon père: "Toutes les portes de la prière sont scellées, sauf celles de l'humiliation".

A l'heure où plus aucune prière humaine n'est entendue, une fois ravagée la Maison de Dieu à Jérusalem, les supplications des hommes demeurent sans effet sur Dieu. Ni les cris ni les pleurs ne modifient l'ordre qu'il a imposé au monde, sa volonté reste inflexible. Une seule exception à cette règle: l'humiliation. Lorsqu'un être humain souffre d'avoir été injustement mortifié par d'autres, sa supplique est entendue. Tel est l'enseignement qui se transmet dans la maison des descendants d'Hillel, les présidents du Sanhédrin.

**Pistes de réflexions et débats**

1. La formule "la loi n'est pas au ciel" est interprétée par le Talmud comme le reflet d'une impossibilité: après le don de la Tora, il est devenu impossible de retrouver et de répéter les circonstances qui lui ont donnée naissance. La Tora est close, son contenu prophétique se dérobe entièrement à nous, et même la possibilité de le retrouver par l'intermédiaire des prophètes nous est refusée :

מסכת תמורה טז' א'

אמר רב יהודה אמר שמואל שלשת אלפים הלכות נשתכחו בימי אבלו של משה אמרו לו ליהושע שאל א"ל לא בשמים

היא (דברים ל). אמרו לו לשמואל שאל אמר להם אלה המצות (ויקרא כז, לד) שאין הנביא רשאי לחדש דבר מעתה...

Traité *Témoura* 16 a

Rav Yehouda dit au nom de Chemouel : Trois mille lois on été oubliées à l'époque du deuil de Moïse. Les gens dirent alors à Josué : Interroge le ciel ! Il répondit : « la loi n'est pas au ciel ». Ils demandèrent à Samuel : Interroge le ciel ! Il répondit : « Voici les préceptes [que l'Eternel a ordonné à Moïse envers les enfants d'Israël au mont Sinaï] » (Lévitique 27, 34) — désormais aucun prophète n'a permission d'inventer quelque chose.

2. Cependant, l'impossibilité d'une nouvelle prophétie n'entraîne pas nécessairement que le contenu de la Tora ne puisse être retrouvé par les voies de l'entendement humain. Car, puisqu'un homme peut pénétrer au cœur de la Tora grâce à son étude, il peut aussi retrouver tout contenu d'origine "prophétique" qui aurait été perdu.

מסכת תמורה טז' א'

תנא אלף ושבע מאות קלין וחמורין וגזירות שוות ודקדוקי סופרים נשתכחו בימי אבלו של משה אמר רבי אבהו אעפ"כ החזירן עתניאל בן קנז מתוך פלפול שנאמר (יהושוע טו) וילכדה עתניאל בן קנז אחי כלב.

Traité *Témoura* 16 a

On enseigne : Mille sept cent occurrences d'inférences à fortiori, de croisement de textes et de détails interprétatifs ont été oubliés à l'époque du deuil de Moïse. Rabi Abahou dit : Malgré tout, Othoniel fils de Kenaz les retrouva grâce à son art de la déduction, selon les mots : « Othoniel, fils de Kenaz, frère de Caleb, s'empara de la ville (*i.e. Kiryath-Séfer*, la « ville du Livre ») » (Josué 15, 15).

3. A propos de la proximité de la Tora, Rachi a une étrange notation:

רש"י דברים פרק ל פסוק יד

כי קרוב אליך: התורה נתנה לכם בכתב ובעל פה.

Rachi sur Deut 30,14

"La chose est tout près de toi": la Tora vous a été donnée par écrit et par oral.

- Il semble que l'intention de Rachi est que l'interprétation orale des versets bibliques nous rapproche de l'enseignement de la Tora, et que telle soit la raison d'être de la Tora orale (cf. Sifté 'Ha'hamim). En sorte que la Tora orale et son "art" d'interpréter les versets constitue la voie d'accès à leur accomplissement.
4. La plupart des penseurs, y compris les plus rationalistes, supportent mal l'idée que la Loi puisse être interprétée par les hommes. En général, cela donne un résultat toujours partial: soit la Loi est divine et seule l'Autorité inspirée peut la décréter; soit la Loi est humaine et en ce cas n'importe qui peut décréter n'importe quoi. Les hommes semblent préférer systématiquement des réponses unilatérales. Ils paraissent incapables, dans leur majorité, de concevoir un régime de loi, juridique et moral, qui respecterait à la fois la hauteur de l'exigence requérant des hommes qu'ils se dépassent, et l'inévitable faiblesse humaine qui accompagne en permanence toutes nos entreprises. En bref, il semble que, par-dessus tout, la majorité des hommes refuse de vivre la seule tension réelle en l'humanité, et qui constitue le cœur vivant de la Tora.
 5. Dans le débat, parfois dramatique, entre les hommes, il existe plusieurs sortes de vérités subjectives. Manifestement, celle qui anime Rabi Eliézer n'est pas la même que celle de ses compagnons. Elle se développe sur des plans différents. Pour les autres sages, une vérité subjective doit être dite et articulée dans un énoncé. Sinon, sa légitimité est compromise et peut-être même définitivement récusée. C'est ainsi qu'ils raisonnent en matière de lois, et c'est ainsi qu'ils se justifient en matière de morale, comme le montre la riposte de Raban Gamliel à la tempête qui menaçait de l'engloutir. Tandis que pour Rabi Eliézer, la vérité intérieure qui anime un être humain peut s'exprimer d'autres manières, comme le montre son recours aux miracles. Or, lorsque le Talmud expose que Raban Gamliel est décédé des suites des suppliques de Rabi Eliézer, il donne toute sa force à la vérité subjective qui habite Rabi Eliézer. Paradoxalement, la supplique est un acte de parole; mais son effectivité ne relève pas du dialogue, point sur lequel Rabi Eliézer a perdu toute considération. L'effectivité des supplications relève du surnaturel. Et les sages eux-mêmes, Raban Gamliel en tête, reconnaissent que cette voie n'est pas scellée, contrairement aux autres



Conclusion

La confrontation avec ce court texte oblige l'interprète à assumer une certaine distance envers l'origine divine des versets bibliques et de l'enseignement. Car il n'est pas Dieu. Il n'est pas davantage habité par "l'esprit divin". D'ailleurs, même s'il l'était, la Tora a définitivement clos ce chapitre en arguant qu'elle n'est plus au ciel. Même le prophète reconnu ne saurait revenir à la place de Moïse et recevoir la Tora.

La prophétie de la Tora est close. Désormais, seuls les hommes ont pouvoir de l'interpréter selon leurs raisons humaines. Et le Talmud ne recule pas devant les conséquences ultimes de cette attitude. Car il en ressort que la vérité humaine peut être en désaccord avec la vérité divine et l'emporter. La Tora ayant fait des sages réunis en Sanhédrin les seuls juges de son application, c'est la décision de la majorité du tribunal qui fixe la loi.

Il reste aux hommes à apprendre à vivre avec une vérité que l'on sait relative, sans pourtant la contester ou la minimiser. Car cette vérité relative est la vérité que Dieu nous enseigne de faire nôtre, et qu'il reconnaît comme étant nôtre. L'enseignement de la Tora est que nous devons adopter la vérité que nos raisons recommandent, et repousser celle qui a pour elle l'autorité divine mais que nos raisons n'admettent pas.

La raison demeure aux hommes, en sachant bien, cependant, que le fait que nous ayons le dernier mot ne prouve aucunement que nous soyons dans le vrai. La parole qui clôt un débat, ou qui entraîne l'assentiment des hommes, ne délivre pas la vérité des choses. Elle exprime uniquement l'état actuel de l'esprit des hommes qui sont appelés à en juger. Aucune interprétation de la Tora ne saurait s'élever au-delà de cette limite.